

19/06/2016

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE****1 . IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE****Nom du produit** : (-)-Borneol**Code article** : 5006 S**Numéro de CAS** : [464-45-9]**Numéro CE** : 207-353-1**Numéro index** : -**Utilisation identifiée pertinente de la substance / du mélange et utilisations déconseillées**

Réactif pour utilisation en laboratoire, destiné uniquement à la recherche scientifique

**Producteur** : EXTRASYNTHESEZ.I Lyon Nord  
Impasse Jacquard - C.S 30062  
69727 GENAY CEDEX - FRANCE  
Tél. (33)(0)478-98-20-34  
Fax. (33)(0)478-98-19-45  
info@extrasynthese.com

Numéro d'appel d'urgence ORFILA (France) : Tél : (33)(0)145-42-59-59

**2 . IDENTIFICATION DES DANGERS****Classement de la substance / du mélange**Selon le Règlement (CE) N°1272/2008

Matières solides inflammables (Catégorie 2) ; H228

Sensibilisation cutanée (Catégorie 1) ; H317

**Contenu de l'étiquette**

Attention



SGH07 SGH02

Mentions de danger

H228 Matière solide inflammable

H317 Peut provoquer une allergie cutanée

Conseils de prudence

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

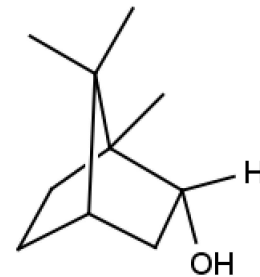
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

Informations supplémentaires

Pas d'information supplémentaire

**Autres Dangers**

Pas de dangers connus.

**3 . COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****Nom du produit** : (-)-Borneol**Formule empirique** : C<sub>10</sub>H<sub>18</sub>O**Numéro de CAS** : [464-45-9]**Synonymes** : -**Numéro CE** : 207-353-1**Autres Composants dangereux**

Pas de données disponibles.

**4 . PREMIERS SECOURS****Inhalation**

En cas d'inhalation, transporter la victime à l'air libre. Si la respiration est difficile, mettre sous oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.

**Contact avec la peau**

Laver abondamment avec de l'eau et du savon.

**Contact avec les yeux**

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.

**Ingestion**

Ne pas faire vomir ou faire avaler quelque chose à une personne inconsciente. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau.

## 5 . MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### Moyens d'extinction

Dioxyde de carbone, poudre chimique.

### Dangers particuliers résultant de la substance

Vapeurs nocives/toxiques, oxydes de carbone peuvent être libérés lors d'un incendie.

### Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

## 6 . MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

### Précautions individuelles

Utiliser un équipement de protection individuelle. Evacuer le personnel de la zone contaminée. Assurer une ventilation adéquate.

### Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les canalisations d'égouts, les eaux de surface et les eaux souterraines.

### Methodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser sans créer de poussières et mettre dans des récipients adaptés et fermés en vue de l'élimination. Laver les parties souillées avec de l'eau et du savon. Confiner les eaux de lavage et mettre en décharge conformément aux réglementations locales. Après nettoyage, éliminer rapidement les traces d'eau avec un produit absorbant les liquides (par exemple : sable, sciure, liant universel, Kieselguhr)

## 7 . MANIPULATION ET STOCKAGE

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation de poussières. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Lors de la manipulation, utiliser les protections individuelles adéquates (voir rubrique 8). Suivre les mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

### Manipulation spécifique

Pas de données disponibles.

### Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de données disponibles

### Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, en tenant compte à d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais et bien aéré.

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et à l'abri de la lumière.

Stocker à <+8°C

## 8 . CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### Précaution respiratoire

Porter impérativement un masque approprié, testé et approuvé par les normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

### Protection des mains

Manipuler avec des gants de protection satisfaisants aux spécificités de la directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui dérive de cette directive.

### Protection des yeux

Porter des lunettes de protection.

### Protection de la peau

Porter des vêtements de protection (blouses, combinaisons) adaptés en fonction de la quantité et du niveau d'activité de la substance au poste de travail.

## 9 . PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Solide
Couleur	: Pas de données disponibles.
Solubilité dans	: Acetone (Soluble)
	: Ethanol (Soluble)
pH	: Pas de données disponibles.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Pas de données disponibles.
Température d'auto-inflammabilité	: Pas de données disponibles.
Température de décomposition	: Pas de données disponibles.
Viscosité	: Pas de données disponibles.
Point initial d'ébullition	: 210°C
Point éclair	: 65°C
Point de fusion	: 207 - 208°C

### Autres Informations

Pas de données disponibles

**10 . STABILITE ET REACTION****Réactivité**

Pas de données disponibles.

**Stabilité chimique**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réactions dangereuses lors d'un stockage et d'une manipulation conforme aux prescriptions.

**Conditions à éviter**

Pas de données disponibles.

**Matières incompatibles**

Pas de données disponibles.

**Produits de décomposition dangereux**

Aucun produit de décomposition dangereux si les indications pour la manipulation et le stockage sont respectées. Lors d'une forte surchauffe de la substance ou lors d'un incendie, des produits de décomposition gazeux peuvent se dégager.

**11 . INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****Toxicité aiguë orale**

Pas de données disponibles.

**Toxicité aiguë cutanée**

Pas de données disponibles.

**Toxicité aiguë par inhalation**

Pas de données disponibles.

**Corrosion cutanée**

Pas de données disponibles.

**Irritation cutanée**

Pas de données disponibles.

**Lésions oculaires graves**

Pas de données disponibles.

**Irritation oculaire**

Pas de données disponibles.

**Sensibilisation respiratoire**

Pas de données disponibles.

**Sensibilisation cutanée**

Pas de données disponibles.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Pas de données disponibles.

**Cancérogénicité**

Pas de données disponibles.

**Toxicité pour la reproduction**

Pas de données disponibles.

**Toxicité pour certains organes cibles-exposition unique**

Pas de données disponibles.

**Toxicité pour certains organes cibles-expositions répétées**

Pas de données disponibles.

**Danger par aspiration**

Pas de données disponibles.

**12 . INFORMATIONS ECOLOGIQUES****Toxicité**

LC50 - Pimephales promelas - 67,8 mg/l - 96h

**Persistance et dégradabilité**

Pas de données disponibles.

**Potentiel de bioaccumulation**

Pas de données disponibles.

**Mobilité dans le sol**

Pas de données disponibles.

**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Pas de données disponibles.

**Autres effets néfastes**

Pas de données disponibles.

**13 . CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION****Méthodes de traitement des déchets**

Les excédents et les solutions non recyclables doivent être orientés vers une entreprise spécialisée dans l'élimination de déchets, tout en respectant les prescriptions réglementaires locales. Les emballages contaminés sont à éliminer comme le produit qu'ils ont contenu.

**14 . INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

<b>IATA</b>	Borneol	UN 1 312	N°de classe 4.1	Groupe d'emballage 3
<b>RID/ADR</b>	Borneol	UN 1 312	N°de classe 4.1	Groupe d'emballage 3

**Dangereux pour l'environnement**

Non

**15 . INFORMATIONS REGLEMENTAIRES****Règlementations/législation particulières à la substance en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Directive 96/82/CE (SEVESO) : non concernée.

Règlement CE 2037/2000 (couche d'ozone) : non concernée.

Règlement 850/2004 (polluants organiques persistants) : non concernée.

Règlement REACH-Titre VII (autorisations) et Titre VIII (restrictions) : non concernée.

**Evaluation de la sécurité chimique**

Non concernée.

**16 . AUTRES INFORMATIONS****Utilisation**

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Elles sont données à titre indicatif sans engagement de notre part. A ce titre, nous dégageons notre responsabilité de l'usage qui est fait de nos produits et des informations données ci-dessus.

**Abréviations et acronymes**

ADR: Agreement on Dangerous Goods by Road

RID: Regulations concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail

IATA: International Air Transport Association

CAS: Chemical Abstract Service

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: Very Persistent and Very Bioaccumulative